

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme Établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



Paris, le 28 février 2018

LE PRÉSIDENT

N° 21.18 INS
AK/CS



Direction départementale des territoires
et de la mer
Pôle de gestion du littoral
4, avenue du général Leclerc
BP 60038
80230 Saint-Valéry-sur-Somme

Vos réf. : 2018_01_23_Avis_Conces_Plage_Mers_PGL_SNSM.odt
Objet : Commune de Mers-les-Bains – renouvellement de la concession de plage

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu consulter notre association dans le cadre de la demande de renouvellement de la concession de plage de la commune de Mers-les-Bains et je vous en remercie.

Tout d'abord, les concessions de plage n'entrent pas dans le champ de nos activités. Comme vous demandez l'avis de notre association, voici ce que je suis en mesure de vous répondre : La SNSM était en convention avec la ville de Mers-les-Bains pour la surveillance de ses plages durant la saison 2017 comme depuis plusieurs années. Les nageurs sauveteurs formés par notre association sont employés par la commune. Ils ont toujours été en mesure d'exercer dans de bonnes conditions les missions que la mairie leur confie.

Aucun incident qui mettrait en cause une configuration de la plage ne nous a été signalé. Nous pouvons donc vous confirmer que la convention conclue entre la ville de Mers-les-Bains et la SNSM se déroule dans de bonnes conditions.

En vous remerciant de votre confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.


Xavier de la Gorce

PGL	Att	Info	Clist
M. Valéry s:s			
Responsable			M
Adjoint			
Assistant gestion	x		d
Agents terrain			
EML			
2018-120			

Copies : IGMA - DD Somme – Président Station Mers-les-Bains - DVA – INS – CHRONO

31 Cité d'Antin 75009 PARIS – Tél 01 56 02 64 64 – Fax 01 56 02 64 63 – CCP Paris 1014 – 74 D

